



Frais de notaire élevés licitation

Par geminette

Bonjour,

Monsieur et moi-même étions divorcés lorsque nous avons décidé d'acheter ensemble un bien dans lequel je vis avec mes enfants et monsieur vit dans un autre appartement (cela compense la pension alimentaire qu'il ne verse pas). Il paie donc un crédit immobilier à hauteur de 50% avec moi. Monsieur et moi-même sommes donc les 2 indivisaires de l'appartement.

Monsieur veut sortir de l'indivision et je souhaite racheter sa part. Nous avons établi auprès du notaire une licitation et les frais de notaire me semblent très élevés. Voici les éléments :

- valeur du bien : 500 000 ?

- capital restant du : 430 000 ?

- soulte : 70 000 ?

- 54 000 ? sont déduits de la soulte et me reviennent (nous avons établi sur l'acte que je récupérais mon apport de 54 000 ? en cas de revente)

- nouvelle soulte : $70\,000 - 54\,000 = 16\,000$? à partager à hauteur de 50/50.

- je dois donc à monsieur 8 000 ?.

Les frais de notaire que je dois payer : 19 000 ?.

Pourtant je lis partout qu'ils doivent être de 8% à 9% du montant de la soulte (donc 8% de 8 000 ??). Pourquoi sont-ils aussi élevés ? Dois-je changer de notaire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par geminette

C'est urgent si quelqu'un pouvait me répondre.....merci !